

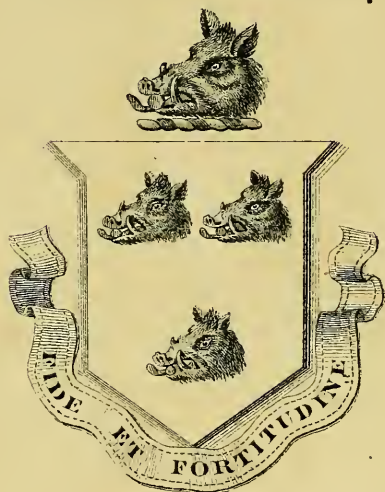
Accessions

159. 808

Shelf No.

XG. 3656. 8

Barton Library.



Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.

Received, May, 1873.

Not to be taken from the Library.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

C R E D O

D U

T I È R S - É T A T ,

O U

SYMBOLE POLITICO-MORAL

*A l'usage de tous les amis de l'État
& de l'Humanité.*

Les titres de l'orgueil, les rangs, les diadèmes,
Idoles des humains, ne sont rien par eux-mêmes;
Ce n'est point dans les noms que réside l'honneur,
Et nos devoirs remplis sont seuls notre grandeur.

G R E S S E T.

1789.

© 1870

TAYLOR

THE

OF

THE

—————

1870

C R E D O

D U

T I E R S - É T A T .

I.

JE C R O I S

A un seul Roi ; à LOUIS XVI, Père de son Peuple, Protecteur-né de tous ses sujets, tout-puissant par l'amour des François & par la confiance que sa bienveillance leur inspire, héritier des vues bienfaisantes de Louis XII & d'Henri IV, & capable, par sa vertu, d'opérer tout le bien qu'il desire.

A MARIE ANTOINETTE, son épouse, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'État, & d'appuyer les justes réclamations de 23 millions de sujets utiles & fidèles contre les prétentions aristocratiques & déraisonnables de deux à trois cents mille petits despotes.

A MONSIEUR, frère du Roi, Prince Citoyen, qui défend généreusement les droits du Tiers-État contre les clameurs des cour-

2

tisans & des *Gens qui Remontrent* , & préfère la forme éternelle de l'équité aux formes que prêchent des *inamovibles* de deux jours.

A MESDAMES , tantes du Roi , qui ont toujours honoré leur naissance auguste par l'éclat de leurs vertus , & regardé tous les François indistinctement comme les enfans de l'État.

AU DUC D'ORLÉANS , qui a trouvé plus noble & plus beau de nourrir une foule d'infortunés que de dire des injures à tout un Peuple dans un *Mémoire* bassement intéressé ; *Mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les Grands du fardeau proportionnel des contributions , & à favoriser les *sangliers* & les *lapins* des capitaineries , au préjudice du laboureur & du propriétaire enclavés dans ces cantons particulièrement voués à la servitude féodale.

A tous les Nobles & Prélats qui ont osé & oseront être justes , & se montrer plus attachés à la cause du Peuple qu'aux prétentions avarès & orgueilleuses de ses oppresseurs.

I I.

JE CROIS

A la catholicité du Clergé qui pratique ce qu'il enseigne ;

Qui fuit les vanités du monde ;
 Qui administre fidèlement le patrimoine
 sacré des Pauvres ;
 Qui s'applique à la prière & à l'étude ;
 Qui vit dans la retraite & n'en sort que
 pour s'affliger avec ceux qui pleurent ; soulager
 ceux qui souffrent ; défendre ceux qu'on op-
 prime ; relever ceux qui tombent ; prêcher la
 bienfaisance aux grands, la patience aux petits ;
 & annoncer à tous les hommes que , paîtris du
 même limon , & descendus du même père , ils
 ont un droit égal à toutes les distinctions , à
 toutes les récompenses dont l'État doit payer le
 mérite personnel.

I I I.

JE CROIS

Aux *libertés* de l'Église Gallicane , qui ne
 dispensent pas nos Prélats de *qualité* de l'obli-
 gation de résider dans leurs diocèses ;

Qui ne les autorisent pas à laisser à des
 Commis *in partibus* le soin *roturier* de faire des
 Prêtres , & de donner la confirmation à la
Canaille , tandis qu'ils viennent intriguer à la
 Cour contre les intérêts du Peuple ; ou s'en-
 detter à Paris avec des maîtresses ; ou qu'ils
 se livrent , au grand scandale de leurs pauvres

diocésains , avec des Abbés *comme il faut* , à l'exercice de la chasse qui leur est interdit par les canons d'une foule de Conciles.

I V.

JE CROIS

A la piété des Abbés commendataires , qui vivent canoniquement dans la retraite & la prière avec leurs Moines noirs ou blancs , frisés ou tonsus ;

Qui s'abstiennent d'usurper le bien d'autrui , & d'étaler un faste orgueilleux dans le sein de l'humilité chrétienne ;

Qui préfèrent les Bénédictionns du Peuple à des trésors injustement amassés & grossis pour l'ordinaire des larmes du Pauvre , &c.

V.

JE CROIS

A l'humanité des *gros décimateurs* , qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux & le propriétaire sans appui par des chicanes ruineuses & des exactions oppressives ;

Qui donnent aux indigens le quart de leur revenu , en consacrent un quart aux réparations des bâtimens & à l'entretien des Eglises , en réservent un quart pour les besoins de

l'État, & partagent le surplus avec les Curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles & honorables fonctions du plus utile ministère, &c.

V I.

JE CROIS

Aux *immunités* Ecclésiastiques qui exemptent les Ministres des Autels du service militaire, service entièrement opposé à l'esprit de douceur & de charité dont ils doivent être animés ;

Aux *immunités* qui n'affranchissent du joug des contributions nationales, que les seuls Prêtres dont toute la richesse se borne au nécessaire le plus étroit, vertueux & fidèles disciples d'un Dieu qui, durant sa vie mortelle, n'avoit pas où reposer sa tête.

V I I.

JE CROIS

A la *Noblesse* des sentimens de tous ceux qui ne sacrifient pas la justice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques & douteux ;

Qui pensent que le titre d'*homme* est le premier de tous sur la terre ; qu'il est la source

de tous les droits , & qu'il a fallu être homme avant d'être *Gentilhomme* , même en Bretagne.

VIII.

JE CROIS

A l'authenticité des *généalogies* de tous les Nobles qui , de père en fils , ont servi fidèlement l'État & le Roi ;

Qui se sont toujours abstenus de maltraiter leurs vassaux , d'usurper le bien d'autrui par force ou par ruse , de préférer l'ineptie du Gentillâtre à la capacité du Plébeïen rempli de talens , & qui ne se figurent pas que la vertu & le génie ne sont rien sans le certificat du Roi CHERIN (1) , qui donne aujourd'hui exclusivement les Prélatures , les riches Abbayes , les Cordons , les Ambassades & tous les grades militaires depuis les sous-Lieutenances jusqu'au bâton de Maréchal.

(1) Ce Roi Chérin dit à l'un : *soyez de qualité* , & cet homme est de *qualité*. Il dit à un autre : *montez dans les carrosses du Roi* , & il y monte ; à celui-ci , *soyez un homme comme il faut* , & d'un trait de plume il le rend tel ; à celui-là , *attendez un peu* , & il attend ; enfin , il donne tout , excepté le mérite.

I X.

JE CROIS

Aux *Privilèges* de la Noblesse , c'est-à-dire :
 Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées , quand elle en est digne ; d'obtenir des récompenses quand elle les a méritées , & de partager en toute occasion avec le Tiers-Etat l'honneur de servir la Patrie en personne , & par des contributions proportionnées à sa richesse.

Mais , je soutiens que tous ceux de cet Ordre qui prétendent que toutes les dignités , toutes les graces , toutes les exemptions , toutes les distinctions lui appartiennent par droit de naissance , au préjudice du mérite , sont de grands enfans dont la raison n'est pas encore formée.

X.

JE CROIS

A la bravoure des Nobles qui ne révoquent point en doute celle du Tiers-Etat.

Car si un Noble mettoit en question la valeur des Roturiers , j'en conclurois que ni lui ni ses ancêtres n'ont-eu l'honneur de servir l'Etat aux grandes & mémorables journées de *Marignan* , de *Fontaine-Françoise* , de *Casal* , de

Rocroi , de *Stinkercke* , de *Marfaille* , de *Denain* , de *Fontenoy* , &c. &c. alors je ferois moins de cas de sa noblesse que de l'honorable roture d'un Grenadier , & je lui soutiendrois que le Matelot *Jean-Bart* , & le Roturier *Fabert* , & la paysanne *Jeanne-d'Arc* valaient mieux qu'un million de Nobles tels que lui.

X I.

JE CROIS

Que la Noblesse qui dort en Bretagne, suivant la constitution du pays, sous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *sous-guenille*, ou avec des *bricolles*, ou sous le bariolage de la *livrée*, doit être réputée morte à jamais, à quelque époque qu'elle remonte, & de quelque tige qu'elle soit sortie; sur-tout quand le *Noble dormant* préfère l'abjection de la servitude au métier de soldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

X I I.

JE CROIS

A la sagesse des prochains Etats-Généraux :
A l'attention qu'ils auront d'examiner si les cerfs, les sangliers, les chevreuils, les lièvres & les lapins sont ou ne sont pas membres de la Noblesse; & dans le cas où il seroit décidé

qu'ils ne font partie d'aucun des deux Ordres privilégiés, j'espère qu'il leur sera enjoint de s'abstenir désormais de ravager les propriétés roturières, sous peine d'être pris, tués & mangés par les Bourgeois & par les Payfâns dont ils auroient détruit les moissons, rongé les vignes & dévoré les taillis.

X I I I.

JE CROIS

A la vertu du Magistrat qui ne trouve que le travail après le travail;

Qui dédaigne les *Epices*;

Qui n'oublie point que les Plaideurs sont des hommes, & respecte cette qualité jusques dans les Plébéïens;

Qui se souvient dans l'exercice de sa charge, que le pouvoir de juger n'est pas un titre pour disposer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie & de l'honneur de ses Justiciables;

Qui ne met point le *Mortier* au-dessus de la Couronne, & un *Conseiller* en la Cour, au-dessus du Roi dont il tient son Office (1);

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que des Conseillers au Parlement se croient plus que des Rois, Henri IV disoit

Qui pense que des Gens qui *remontrent très-humblement* ; ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de Gens qui ordonnent ;

Qui rougiroit de se couvrir du masque des formes pour renverser les Loix & trahir les intérêts du Peuple ;

Enfin qui regarde comme un brigandage scandaleux , l'usage infâme & malheureusement impuni , d'exiger , pour un quartd'heure employé à visiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en seroit dû légitimement pour un mois entier d'application & de travail.

X I V.

JE CROIS

A la réforme prochaine de tous les Tribunaux de Justice.

A la suppression de la vénalité des Offices de Judicature.

quelquefois avec cette gaité naïve qui lui étoit propre : « Si
 » j'avois trois fils, le premier seroit Roi de France, le
 » second, je tâcherois d'en faire un Pape. . . *Et le troi-*
 » *sième, Sire? Le troisième, j'en ferois un Conseiller au*
 » *Parlement de Bordeaux ; &, ventre-saint-gris ! ce ne*
 » *seroit pas celui des trois qui se croiroit le moins bien*
 » *partagé ».*

A la création d'un Parlement dans chaque Province.

A l'établissement d'une Chambre du Tiers dans chaque Parlement.

A la *responsabilité* des Juges souverains.

A la punition des Juges prévaricateurs.

A l'*amovibilité* prompt & inévitable des Magistrats ignorans , frivoles , paresseux , avarés , féroces , injustes , hautains , factieux , despotiques , oppresseurs du Peuple , traîtres envers la Nation , vendus à la faveur , esclaves des *Lais* & de l'or , le scandale de la Robe qu'ils deshonnorent , & l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

X V.

JE CROIS

A la formation d'un Code simple & intelligible ;

Que tout le monde entendra ;

Qui simplifiera la procédure ;

Qui rendra inutile le ministère abusif & coûteux des *Secrétaires* , de leurs *Commis* , & des *Commis* de leurs *Commis* :

D'un Code , dont il sera défendu , sous de grièves peines , de commenter les dispositions

& de tordre le sens littéral, sous prétexte de l'interpréter ;

Qui rendra la justice expéditive & redressera ses voies tortueuses ;

Qui environnera l'innocent de secours & de lumières, & ne livrera le coupable à la vengeance publique qu'après l'avoir convaincu à la face de tous ;

XVI.

JE CROIS

A la création d'une forme *constitutionnelle* & *nationale* ;

A l'anéantissement de l'*Aristocratie* des Grands & du despotisme des Tribunaux ;

Au rétablissement des loix & des mœurs ;

A un Gouvernement tranquille & prospère sous la main d'un Monarque qui régnera par les loix sur toutes les volontés particulières, & dont le sceptre, armé de la force publique, ne se courbera plus devant des amas de *Formes* obscures & désastreuses, inventées pour perpétuer les abus & proscrire d'avance tout projet de régénération.

X V I I.

JE CROIS

Que les Etats - Généraux consolideront la dette nationale :

Qu'ils pourvoient à son extinction successive :

Qu'ils combleront le *déficit* :

Qu'ils établiront un système de finance moins oppressif pour les particuliers , moins ruineux pour l'Etat :

Qu'ils anéantiront le Code fiscal , & qu'au lieu d'opposer à la contrebande des Loix inhumaines, ils tâcheront de la rendre impossible par un plan sage & combiné.

X V I I I.

JE CROIS

A l'abolition de la *grande Gabelle* , de la *petite Gabelle* , du *Quart-bouillon* , & des terribles *suppôts* de ces impositions désastreuses.

A la suppression des *Aides* , du *Gros-mauquant* , ou *Trop-bu* , & des *Rats-de-Cave*.

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus justes, plus également répartis , & d'une perception moins onéreuse au Peuple & à l'Etat.

Aux avantages inappréciables que l'Agriculture, l'industrie, & les mœurs retireront de ces changemens heureux.

Aux bénédictions immortelles que la France prodiguera dans tous les siècles aux auteurs d'un si grand bienfait, & à la sagesse du Souverain dont les vœux ne cessent de hâter cette glorieuse révolution.

X I X.

JE CROIS

Au rétablissement des droits de l'homme, mortellement blessés par une horde d'*Aristocrates* sous les foibles descendans de Charlemagne, ensevelis durant trois siècles sous les débris du trône, oubliés jusqu'à *Louis le Gros*, retirés peu-à-peu du gouffre féodal que combla enfin la main terrible et puissante de Richelieu; abandonnés à eux-mêmes depuis ce Ministre, prêts à succomber aujourd'hui sous les intrigues & les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au Roi, toujours sacrés pour un petit nombre de Magistrats seuls dignes de ce nom, pour quelques Prélats désintéressés, pour les Nobles & les Princes qui dédaignent de fonder leur grandeur sur une base injuste.

X X.

JE CROIS

A l'*esprit* de patriotisme qui va remplacer l'*esprit* de corps ;

À l'union des campagnes , des villes , des provinces & de la France entière , sous Louis XVI , union qui opérera le bien , sacrifiera l'intérêt personnel à l'intérêt général , une sotte vanité à une gloire solide , des prétentions chimériques à la justice , & nous fera obtenir de tous les siècles , l'éloge rare & flatteur d'avoir su mettre à profit les leçons du malheur & de l'expérience , & seconder les vœux du meilleur des Rois , pour poser les fondemens d'une *Constitution* prospère & durable , d'une constitution dont la force & la sagesse répondent aux lumières que la philosophie offre de nos jours à l'humanité.

X X I.

JE CROIS

A la nécessité d'*oublier* , de remettre , d'abolir toutes les sottises qu'on a dites ou écrites , toutes les bévues qu'on a faites par le passé , pour ne s'occuper que du soin de préparer un avenir plus heureux ;

A la fraternité universelle qui va remplacer des prétentions vaines & futiles ;

A un seul & unique intérêt qui doit servir de fanal commun , si on veut sincèrement prévenir la perte du vaisseau de l'État , le remettre à flot , & le garantir du naufrage auquel de nouvelles divisions l'exposeroient infailliblement ;

Aux *ressources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ses Membres avec son chef :

X X I I.

JE CROIS

A la *résurrection* des droits imprescriptibles du Tiers-État , si long-temps méconnus & toujours violés ;

A celle de la Monarchie , qui paroïssoit pencher vers son déclin ;

A la restauration de ses *forces* , que n'ont pu abattre treize siècles d'ignorance , d'agitation , d'erreurs , d'instabilité , de divisions fourdes , de guerres intestines & étrangères ; forces qui , réunies dans la main d'un Monarque ami des Lois , de la Justice & du Peuple , triompheront sans peine de la résistance de quelques intérêts particuliers , de la turbulence de

petits *Aristocrates* , & des ennemis du
 ors.

X X I I I.

E CROIS

la *vie éternelle* de la Monarchie Françoisse,
 née par les États-Généraux;

égée par des Lois universellement res-
 ées ;

toujours gouvernée par les augustes enfans
 Henri IV ;

outenue par le désintéressement des Princes,
 Prélats, des Gentilshommes , des Magistrats

mettent la justice au-dessus de l'intérêt
 onnel , & la bienfaisance au rang des

virs que leur imposent la naissance & leur
 gité ;

guidée par l'exemple & les leçons du sage
 er ;

ivifiée , enfin , par les travaux du Peuple
 féconde la terre , dompte les élémens ,

ante & perfectionne les Arts , joint les
 sses de l'industrie aux richesses de la

re , & prospère toujours sous un Gou-
 rement équitable & soumis à des règles

antes & uniformes.

insi soit-il.



